



10

**Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire
des délégués du 23 mai 2019
à l'Auberge de l'Ange à Attalens**

Présents :

Les délégués des communes du district de la Veveyse pour le Réseau Santé et Social de la Veveyse :

Attalens : Blunschi André, Savoy Michel, Jolivet Françoise

Bossonnens : Menoud Anne-Lyse, Cordey Carole

Châtel-St-Denis : Allaman Jérôme, Della Marianna Gabriele

Granges : Praz Serge

Remaufens : Tâche Jérôme, Vauthey Michel

St-Martin : Buchs Gérard, Borer Cédric

Semsaies : Emonet Aloïne

Le Flon : Gillard Jean

La Verrerie : Grandjean Pascal

Les membres du Comité de direction (CD) :

Cruchon Juliana, Ducrot Charles, Emonet Sylviane, Fahrni Marc, Furter Béatrice, Gothuey Sandra, Menoud Laurent, Monney Christophe, Ubertini Christiane

La directrice du RSSV : Bourqui Jacqueline

Excusés :

Délégués des communes du district de la Veveyse :

Attalens : Alibert Philippe, Perroud Pierre-Alain, Grandjean Cyril, Savoy Guillaume

Bossonnens : Cottet Dominique

Châtel-St-Denis : Colliard Damien, Genoud Christine, Grumser Steve, Maillard Daniel, Bavaud Thierry

Granges : Michellod Savio

Remaufens : ---

St-Martin : ---

Semsaies : Pittet Jonathan

Le Flon : Cardinaux Christian

La Verrerie : Vial Thierry

Membres du Comité de direction (CD) : Wittenwiller Anne-Lise

Invités présents :

Responsable finances et informatique : Dumas Carole

Responsable aide et soins à domicile : Guillaume Claude Eveline

Responsable RH : Perrin Nathalie

Responsable coordination : Aguet Marlène

Responsable service des curatelles : Rouge Olivier

Responsable immeubles : Colliard Louis

Responsable puériculture : Maillard Robotel Séverine

Invités excusés :

Responsable adjointe aide et soins à domicile : Iriarte Colette

Secrétaire général de l'AFAS : Thierry Müller

Présence de la Presse :

La Liberté : Sanchez Stéphane

Le Messager : Jordil Valentin

Début : 20h00

Fin : 21h20

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président de l'assemblée, M. le Préfet
 2. Désignation des scrutateurs
 3. Approbation du PV de l'Assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2018
 4. Présentation des comptes 2018
 5. Présentation du bilan 2018
 6. Rapport du bureau fiduciaire MGI Group
 7. Approbation des comptes 2018
 8. Avenir du site – informations
 9. Avenir concernant les homes – informations
 10. Ambulances Sud Fribourgeois
 - a. Préavis du district de la Veveyse quant aux comptes 2018 des ASF
 11. Divers
 - a. Audit
-

1. Ouverture de l'assemblée et appel des délégués

M. le Préfet François Genoud, Président de l'assemblée, souhaite une cordiale bienvenue à tous les délégués, aux membres du Comité de direction, à la directrice du RSSV, aux responsables de service, aux collaborateurs/rices du RSSV, aux partenaires du RSSV ainsi qu'aux représentants de la presse.

Le Président remercie tout particulièrement la commune hôte et l'auberge de l'Ange pour leur accueil. Il souhaite la bienvenue à Mme Cordet, nouvelle déléguée, pour la commune de Bossonnens et remercie M. Neuhaus, réviseur des comptes, pour sa présence.

Toutes les communes sont représentées : **33** bulletins de vote ont été distribués, majorité absolue **17**. Une liste des présences a été contresignée à l'entrée.

M. le Président informe que, comme à l'accoutumée, l'assemblée est enregistrée pour les besoins du procès-verbal.

Aucune remarque n'est faite quant à la convocation et à l'ordre du jour.

→ **Le Président déclare l'assemblée apte à délibérer.**

2. Désignation des scrutateurs

Messieurs André Blunschli et Jérôme Tâche sont nommés scrutateurs.

→ **Proposition acceptée par l'assemblée.**

3. Approbation du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2018

Le PV susmentionné n'appelle aucun commentaire. Le Président remercie l'auteure pour la rédaction de celui-ci.

→ **Le PV est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.**

4. Présentation des comptes 2018

Madame Bourqui, directrice, présente les comptes 2018.

Chaque délégué ayant reçu le rapport d'activité du RSSV – comptes 2018, les différents comptes sont présentés par centrale de charges et les questions peuvent être posées au fur et à mesure.

a. Administration générale

Compte d'exploitation		
Dépenses	en milliers	%
Charges de personnel et de transport	333'	87%
Autres charges d'exploitation	47'	13%
Recettes		
Divers recettes	5'	1%
Montant à charge des communes	375'	99%
Dons «legs Genoud» - Constitution d'une réserve du même montant	598'	

Faits saillants : En décembre 2017, Mme Hélène Genoud est décédée, laissant un testament de 2008 en faveur d'un projet de construction d'appartement pour des personnes âgées, pour autant qu'une entité juridique soit constituée, à sa place l'Association de communes dénommées « Réseau de santé de la Veveyse ». Liquidée dans le courant de l'année 2018, le montant de la succession est arrêté, réservé, le temps de décider d'une affectation qui respecte les volontés de la personne décédée.

→ Pas de question sur cette centrale de charges.

b. Coordination

Compte d'exploitation		
Dépenses	en milliers	%
Charges de personnel	50'	86%
Autres charges d'exploitation	8'	14%
Montant à charge des communes	58'	100%

Faits saillants : Nouvel organe nommé centre de coordination. Ce dernier a été ouvert en octobre. Ce centre a pour but d'orienter et informer toutes les personnes qui auraient besoin d'aide et/ou de soins, d'un placement en EMS cas échéant, afin qu'elles n'aient plus qu'un interlocuteur, infirmier ou infirmière, cherchant avec elle la meilleure réponse, à court ou à long terme, à ce que requiert la situation.

→ Pas de question sur cette centrale de charges.

c. Accueil résidentiel

Compte d'exploitation		
-----------------------	--	--

Dépenses	en milliers
Frais financiers St-Joseph	378'
Frais financiers Le Châtelet	933'
Frais financiers Hors District	292'

Recettes

Facturation Ressorissants non veveysan	141'
--	------

Montant à charge des communes **1'462'**

Les déficits d'exploitation sont traités séparément

Faits saillants : Nouvelle responsabilité du RSSV ! C'est la première fois que les montants correspondant aux frais financiers des EMS sont sous la responsabilité du RSSV. Pour mémoire : les années précédentes, le RSSV procédait aux encaissements de la part des communes sur la base de chiffres qui avaient été validés par la CodEms, commission arrêtée au 31.12.2017 par effet d'un changement de loi.

Les frais pour les résidents veveysans hors district, et inversement pour les résidents non veveysans qui résident dans nos EMS, transitent eux aussi par le RSSV.

Concernant les frais financiers du Châtelet, la différence entre budget et comptes s'explique par le fait que le budget fut calculé la base du taux d'emprunt réel et facturé au RSSV sur la base « Fiffine », retenant un taux plus élevé que le taux réel, d'où la différence.

→ **Pas de question sur cette centrale de charges.**

d. Aide et Soins à domicile

Compte d'exploitation

Dépenses	en milliers	%
Charges de personnel et de transport	4'062'	95%
Autres charges d'exploitation	216'	5%
Recettes		
Produits d'exploitation	1'846'	43%
Subventions cantonales	575'	13%
Subventions communales	1857'	44%

Faits saillants : Les charges sont inférieures au budget, mais supérieures aux comptes 2017. Les produits sont inférieurs au budget mais aussi inférieurs aux comptes 2017. Les comptes font état d'une diminution de l'activité en 2018 :

- moins 9% « soins de base »
- moins 10% « économie familiale »
- plus 3% « soins infirmiers »

Aucune heure supplémentaire n'a été comptablement valorisée pour ce secteur, le solde des heures valorisées l'année précédente suffisant à recouvrir les heures supplémentaires réellement dues au 31.12.2018.

Concernant ce service, on peut constater que la situation concernant des heures supplémentaires a été jugulée.

→ **Pas de question sur cette centrale de charges.**

e. Centre de puériculture

Compte d'exploitation

Dépenses	en milliers	%
Charges de personnel et transport	107'	89%
Autres charges d'exploitation	13'	11%
Recettes		
Produits d'exploitation	13'	11%
Subventions cantonales	18'	15%
Montant à charge des communes	88'	74%

Faits saillants : une participation aux parents est demandée lorsque la puériculture rencontre 2 fois les parents pour l'année. Peu importe le nombre de consultations, c'est toujours le même montant CHF 30.—Entre 2017 et 2019 les produits de cette facturation ont quasiment doublé, démontrant l'attrait grandissant des parents pour ce service.

→ **Pas de question sur cette centrale de charges.**

f. Service officiel des curatelles

Compte d'exploitation

Dépenses	en milliers	%
Charges de personnel et transport	362'	88%
Autres charges d'exploitation	47'	12%
Recettes		
Produits d'exploitation	118'	29%
Montant à charge des communes	294'	71%

Faits saillants : Comme à l'accoutumée, les produits arrivent une année après le travail accompli. Des décisions de la Justice de paix n'étant arrivées que fin 2018, les produits figurent dans les transitoires.

Le nombre de dossiers croissant dans ce service, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que les produits 2019 seront plus élevés que ceux que nous vous présentons.

→ **Pas de question sur cette centrale de charges.**

g. Immeubles

Compte d'exploitation

Dépenses	en milliers	%
Charges de personnel et de transport	124'	30%
Autres charges d'exploitation	293'	60%
Constitution réserve «immeuble»	48'	10%
Recettes		
Locations internes et externes	489'	100%

Faits saillants : du fait que la Maison St-Joseph est restée plus longtemps, la réserve a pu être augmentée, contrairement aux prévisions budgétaires qui relataient une situation déficitaire.

Réserves constituées

Réserve immeuble	en milliers
Réserve immeuble (bénéfice compte immeuble dès 2015)	269'
Réserve vente de terrain (vente art. 4961 en 2017)	390'
Capital RSSV (solde ristourne HFR)	87'

Investissements

Crédit «Etude avenir du site – transformation»	en milliers
<i>AG printemps 2014, demande</i>	200'
Utilisation 2014-2016	20'
Utilisation 2017	111'
Utilisation 2018	15'
Solde à disposition	54'
Crédit «Etudes – 2^e étape»	
<i>AG janvier 2018, demande</i>	500'
Utilisation 2018	50'
Solde à disposition	450'

→ Pas de question sur cette centrale de charges.

h. Indemnités forfaitaires

	en milliers	%
Indemnités forfaitaires 2018	422'	100%

Faits saillants : La commission de district est nouvellement sous l'égide du RSSV. Cependant la commission a sa propre compétence de décision.

→ **Pas de question sur cette centrale de charges.**

Finalement, Madame Bourqui résume ce que représente le RSSV en 2018 :

- 94 employés sur toute l'année, soit 45.00 EPT
- L'entrée en vigueur de la LPMS
 - La constitution d'une Commission consultative
 - La constitution d'une Commission pour les IF
 - L'ouverture du Centre de coordination
 - La prise en responsabilité des montants concernant l'accueil résidentiel
 - Une association de communes rendue responsable de la planification sanitaire de son district soit en exploitant elle-même des fournisseurs de prestations soit en mandatant des fournisseurs de prestations.

Situation au 31.12.2018 vis-à-vis des communes

Administration générale	15'525	Trop perçu
Coordination	10'833	Trop perçu
Accueil résidentiel	102'756	A facturer
Aide et soins à domicile (acomptes facturés : 90% du budget)	114'149	À facturer
Centre de puériculture	7'881	Trop perçu
Service officiel des curatelles	28'453	Trop perçu
Indemnités forfaitaires	50'244	Trop perçu

Résumé global : différence comptes 2018 – budget 2018

	Résultat 2018	Budget 2018	Différence
A charge des communes	4'558'053	4'726'387	168'334

→ **Pas de question sur la consolidation**

5. Présentation du bilan 2018

Madame Dumas présente le bilan au 31.12.2018 comme suit :

Actifs		Passifs	
Disponible	496'706	Créanciers divers	181'954
Débiteurs	636'795	Dettes vis-à-vis d'institution publiques	112'936
Actifs transitoires	117'268	Passifs transitoires	360'319
Legs Genoud	598'407	Dettes/Prêts	237'372
Actifs immobilisés	477'549	Provisions	49'204
		Réserves	1'296'951
		Capital	87'989
Total des actifs	2'326'725	Total des passifs	2'326'725

→ **Pas de question concernant le bilan.**

6. Rapport de la fiduciaire MGI Group

M. le Président cède la parole à M. Neuhaus. Ce dernier propose qu'une lecture succincte soit faite et qu'il lise uniquement les conclusions du rapport.

→ **Pas de question de l'assemblée sur le rapport du fiduciaire.**

7. Approbation des comptes 2018

→ **Les comptes du RSSV tels que présentés** – Administration générale – Coordination – Accueil résidentiel – Aide et Soins à domicile – Centre de puériculture – Service officiel des curatelles – Immeubles – Indemnités forfaitaires – **sont approuvés à l'unanimité par les délégués.**

Le Président tient à remercier chaleureusement Mme Dumas, l'administration et la direction pour le travail accompli.

8. Avenir du site – informations

Monsieur Menoud, président de la commission immeuble, fait un état des lieux. Depuis la dernière assemblée générale, un travail de concert est réalisé avec l'architecte, Atelier78, ainsi qu'avec un spécialiste des marchés publics.

Lors de la dernière assemblée il avait été présenté le projet du PAD. Conjointement avec CSD, le projet PAD a été ajusté et le projet RSSV également. Ils ont été présentés à la DAEC au début du mois d'avril.

Les scénarios présentés en novembre sont toujours d'actualité. A l'heure actuelle, le projet se trouve sur un point d'équilibre.

Indépendamment du projet du RSSV, la décision a été prise d'avancer avec le PAD.

Nouveauté du projet : accès externe sur le côté, choix de façade : garder la typologie du bâtiment et les modules de façade permettront de jouer avec pour dynamiser le bâtiment, les besoins des potentiels futurs locataires restent à affiner. Les réflexions continuent à avancer dans les lignes prévues, définies et déjà démontrées.

→ **Pas de questions de la part des délégués jusqu'alors.**

Le projet est un projet complexe en soi car il s'inscrit dans un PAL, qui va être soumis à une enquête complémentaire vis-à-vis à des modifications. Ce dernier va être déposé durant l'été. Autour gravitent aussi la révision du PAD, conduite par la commune de Châtel-St-Denis, les réflexions sur le futur projet des LSI et l'accès au site via un parking souterrain. Il est donc important de bien planifier l'ensemble car c'est une équation complexe.

La procédure retenue actuellement est celle de privilégier d'abord la rénovation des bâtiments. Il est donc nécessaire de déposer la demande de mise à l'enquête avec la dépose de l'enquête complémentaire du PAL. Car si l'enquête complémentaire du PAL est déposée avant, elle abrogera automatiquement le PAD actuel et il y aura un effet suspensif pour le projet de rénovation des bâtiments du RSSV.

Le projet du RSSV est dans un flux tendu mais il n'y a pas d'urgence. Les délégués sont informés qu'il y aura probablement une mise à l'enquête dans la feuille officielle dans le courant de l'été. A savoir, que cette procédure est connue de la commune de Châtel-St-Denis afin que l'enchaînement puisse se faire au mieux.

Dans le scénario où les signaux sont au vert auprès de la DAEC, le cahier des charges pourra être travaillé et un descriptif d'appel d'offre sera établi. Ce qui permettra de faire un appel d'offre en entreprise totale, avec un degré de précisions élevé, aux environs de 5 %. Cette manière de procéder permettra d'arriver vers les délégués avec une demande d'investissement très fiable.

Dans le scénario où les signaux sont au rouge, les travaux de rénovation seront différés en attente de la révision du PAD et la recherche de locataires pour occuper le bâtiment «1972» devra être intensifiée.

→ **Monsieur Menoud demande s'il y a des questions sur le planning.**

- M. S. Praz : A défaut de chiffres précis, y a-t-il déjà des ordres de grandeur ?
- M. L. Menoud : Pour l'instant pas, car les chiffres articulés précédemment étaient liés à une partie des travaux seulement. Il faut rester prudent.
- M. C. Ducrot : Ce qu'on peut dire, c'est qu'on espère une rentabilité.

En conclusion, plus que jamais, les questions de procédures au travers du PAL et du PAD sont au centre des préoccupations. La collaboration avec la Commune de Châtel-St-Denis est primordiale : PAL – PAD, projet de parking commun, coordination pour le futur chantier des LSI. Cette collaboration fonctionne bien.

Et du côté du RSSV, les buts sont toujours les mêmes :

- privilégier les activités médico-sociales
- garantir un autofinancement des bâtiments par le biais des locations
- rester dans un prix de location attractif
- préserver la dynamique des partenaires intéressés

Un grand merci à Mme Bourqui pour le travail réalisé avec les partenaires.

Les délégués sont invités à garder en tête que les informations quant au dossier de mise à l'enquête feront le tour dans les communes.

→ **Pas de questions de la part des délégués.**

Monsieur le Président remercie M. Menoud ainsi que la commission immeuble.

9. Avenir concernant les homes – informations

Lors de la dernière assemblée générale, un mandat au comité avait été confié afin de réfléchir et d'analyser les causes des déficits de la MSJ et de réfléchir à la gouvernance future et à l'organisation des homes veveysans.

Rapidement, un comité de pilotage a été constitué en janvier 2019. Un règlement de fonctionnement ainsi qu'un calendrier ont été défini. Le but étant de livrer un bilan à l'assemblée d'automne 2019. Ce comité est représenté par des membres du comité, les 2 directeurs des homes, des membres des conseils de fondation, la directrice du RSSV, des membres du RSSV (coordinatrice et responsable finances), le Président de l'ACV ainsi que par la Préfecture.

Trois groupes de travail ont été créés ayant pour objectifs : mandat de prestations, analyses des déficits MSJ et des synergies possibles entre homes, mode de gouvernance.

Un travail assidu est effectué au fil des mois, la communication horizontale et verticale fonctionne très bien grâce à intranet.

Un flux de communication clair a été défini : les groupes de travail en réfèrent au comité de pilotage, puis au comité et ensuite aux communes et institutions.

→ Pas de questions sur l'avenir concernant les homes

10. Ambulances Sud Fribourgeois

a. Préavis du district de la Veveyse quant aux comptes 2018 des ASF

Les délégués mandatés sont Madame Sandra Gothuey, Madame Christiane Ubertini et Monsieur Charles Ducrot.

→ Les délégués n'ont pas de questions quant aux comptes et bilan

→ Le préavis du district quant aux comptes 2018 des ASF est positif.

11. Divers

a. Audit

L'audit mandaté en automne dernier s'est terminé à la fin du mois d'avril.

En préambule formel, Monsieur le Président tient à indiquer les éléments suivants.

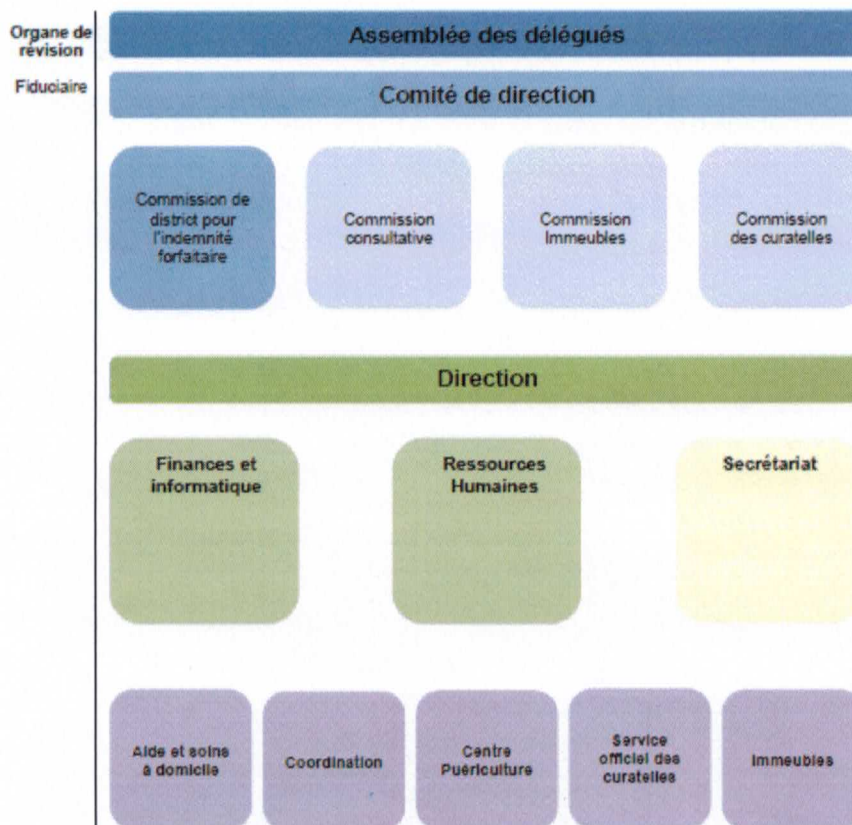
A fin avril, le rapport a été présenté au COPIL

En date du 8 mai, il a été présenté à l'intention du comité et les membres ont pu poser leurs questions.

En date du 9 mai, il a été présenté à l'intention de l'ensemble des collaborateurs du RSSV et ils ont pu poser toutes leurs questions ou émettre des remarques et suggestions.

En date du 23 mai, il est présenté à l'intention des délégués du RSSV. Il est donc demandé formellement et impérativement que les membres du comité, la direction, les cadres, les collaborateurs s'abstiennent de toutes prises de parole durant ce point-là car il n'y aurait aucune valeur ajoutée de débattre de ce points entre toutes les parties présentes.

Pour rappel, l'organigramme est passé en revue.



L'audit a duré environ 4 à 5 mois. Monsieur le Président rappelle les objectifs de la démarche. Pour situer le contexte, Monsieur le Président a été interpellé à tous niveaux durant l'été dernier. Il a donné l'impulsion quant à la création d'un COPIL afin de rendre la communication plus efficiente avec la presse et le syndicat.

Sur la base d'une analyse documentaire, de rapports déjà établis et sur des entretiens, les auditeurs ont livré leur rapport qui comporte 40 pages.

Soulevant aussi les constats de satisfaction, les auditeurs délivrent les 3 problématiques majeures relevées par les collaborateurs : Management et la communication, la planification et la gestion de l'activité.

Les principales recommandations des auditeurs consistent à :

- Favoriser une culture managériale basée sur la confiance et la coopération hiérarchique :
 - Restaurer le dialogue hiérarchique
 - Atténuer la culture du contrôle
- Assurer une meilleure prise en compte des problématiques de santé et de sécurité au travail du personnel
- Favoriser l'équité de traitement des membres du personnel
- Répondre plus efficacement aux besoins de soutien du personnel
 - En cas de situation client difficile
 - Pour tous les problèmes sur le terrain
- Améliorer la planification du personnel (congés, piquets...) et la planification des soins en prenant en compte :
 - La qualité de service aux clients
 - La qualité de vie au travail des collaborateurs

Les propositions à court terme des auditeurs sont :

- Adopter une approche anticipatrice de la relève des postes du SASD
- Prévoir un poste de responsable santé sécurité
- Relancer la commission du personnel
- Apporter des réponses précises aux propositions d'amélioration faites par le COREP (comité des représentants du personnel rencontré par les auditeurs)

Lors du 9 mai, le personnel a souhaité :

- être tenu informé de l'avancement des travaux avec un calendrier
- lire l'entier du rapport
- participer à la démarche d'amélioration

Ces 3 demandes ont été transmises au COPIL et le comité sera informé des décisions prises lors du 20 mai. De cette manière, le comité va pouvoir appliquer les solutions envisagées.

→ Pas de questions de la part des délégués.

Intervention spontanée de collaborateur présent dans la salle :

Mme A. Hutmacher : J'avais transmis à votre secrétaire que je désirais prendre la parole ce soir. Puis-je le faire ?

M. le Président : Désolé Madame, mais non.

Mme A. Hutmacher : Alors disons que j'avais fait la démarche transparente en transmettant l'information

M. le Président : Je n'étais pas présent au bureau et sachez que ce n'est pas du tout dirigé mais je préfère faire ainsi.

b. Parole au syndic de la commune d'Attalens

M. Savoy salue l'ensemble de l'assemblée et se rallie aux mots de bienvenue de M. le Président. De manière brève, le conseil communal se fait le plaisir de vous offrir l'apéritif et l'agape après l'assemblée.

Intervention spontanée de collaborateur présent dans la salle :

Mme F. Stuber : Je me présente, je m'appelle Françoise Stuber, aide-soignante depuis 13,5 ans au RSSV et je démissionne fin juillet. Malgré tout je suis là ce soir car j'espère vraiment que le dysfonctionnement dénoncé soit entendu par l'assemblée générale car une énergie a été mise pour camoufler, nier....

M. le Président : Stop Madame ! Je vous arrête tout de suite

Mme F. Stuber : Mais c'est quoi ça ? De la dictature ?

M. le Président : Non ce n'est pas de la dictature. On est dans une assemblée des délégués, c'est d'ordre législatif. Le Président donne la parole s'il l'entend aux personnes présentes en tant qu'auditeurs. Je ne veux plus parler de dysfonctionnement maintenant. Merci de le respecter.

Mme F. Stuber : J'invite les syndicats à demander le rapport des 40 pages.

M. le Président : S'ils le veulent, ils le demanderont. Merci de vous rasseoir.

Mme F. Stuber : C'est un peu facile. C'est un fonctionnement habituel pour faire passer rapidement les choses et puis personne n'intervient.

M. le Président : Si tel était le cas, je ne vous aurais pas donné la parole et je ne vous aurais pas entendu le 9 mai si je voulais faire de la dictature. Je veux justement éviter une partie de ping pong.

Mme F. Stuber : Non, vous voulez éviter que les choses soient entendues.

M. le Président : Ce n'est pas vrai puisque je vous ai entendu le 9 mai. Je suis venu 1h00 – 1h15 exprès.

Mme F. Stuber : Mais 1h00 – 1h15 pour 40 pages...

M. le Président ouvre la possibilité aux délégués de communiquer des divers.

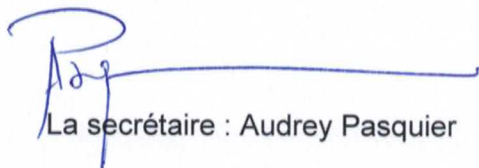
→ L'assemblée n'a pas de divers.

En conclusion, M. le Président remercie le comité, son bureau, le personnel du RSSV, la directrice, la comptable et la secrétaire pour le travail accompli au cours de cette année 2018. De plus, il remercie les délégués de leur participation ainsi que la presse pour leur présence. Un grand merci à la commune hôte et à l'auberge de l'Ange.

Attalens, le 23 mai 2019/ap



Le président : François Genoud



La secrétaire : Audrey Pasquier

PV approuvé le 25.09.2019